

# Le don d'organes

## De quoi s'agit-il ?

Lors d'un décès, la coordination hospitalière va recueillir auprès des proches l'expression de la volonté du défunt concernant le don d'Organes et de Tissus.

Au regard de la loi, nous sommes TOUS DONNEURS du moment que nous n'avons pas exprimé le contraire.

**Il est donc important de faire connaître notre choix.**

### POUR :

Parlez-en à votre famille et à vos Proches.

Vous pouvez posséder une carte de donneur d'organes.

Elle n'a pas de valeur légale mais permet une discussion avec vos proches. Vous pouvez vous en procurer auprès du personnel de la coordination hospitalière, sur le site de l'agence de la biomédecine ou dans certaines pharmacies.

### CONTRE :

Parlez de votre choix à votre famille et à vos Proches.

Ecrire l'expression du refus sur papier libre avec noms Prénoms date, lieu de

naissance, daté, signé et remis à un proche qui en sera le témoin au moment opportun.

Inscrivez-vous sur le **registre national de refus** et ce dès l'âge de 13 ans.

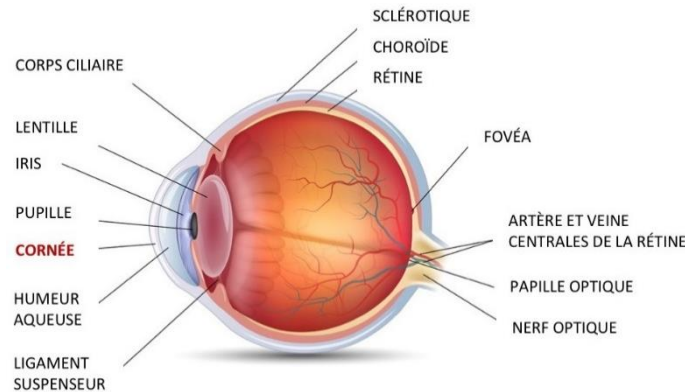
Vous pouvez aussi choisir quels organes donner.

## Les Dons possibles au

### CHLP

#### 1. La Cornée

C'est une membrane transparente située sur la face antérieure de l'œil.



La cornée est une protection de l'œil qui ressemble à une lentille. Si cette protection est abimée la vision est altérée.

#### Qui peut en bénéficier ?

Afin d'améliorer leur confort quotidien visuel, la greffe de cornée est réalisée sur des patients ayant :

- Un œdème cornéen (pseudophaque)
- Une malformation (kératocône)
- Un traumatisme (brûlures, perforation...)
- Des séquelles infectieuses (herpès)

#### Pour information :

- La limite d'âge est de 90ans pour le don de cornée.
- Les pathologies oculaires ne sont pas forcément une contre-indication au don.
- Certaines pathologies lourdes ne sont pas des contre-indications

#### Le prélèvement

Après l'étude du dossier médical du défunt et la rencontre des proches par l'infirmière coordinatrice, le prélèvement est réalisé de façon chirurgicale par un médecin préleveur.

Un prélèvement sanguin ainsi qu'un test PCR COVID sont effectués pour les recherches sérologiques.

Les cornées sont prélevées. Il s'agit d'anneaux cornéo-scléraux (lentilles transparentes) d'un diamètre d'environ 1.8 cm (temps d'intervention ½ heure).

L'aspect visuel du visage du défunt n'est pas modifié.

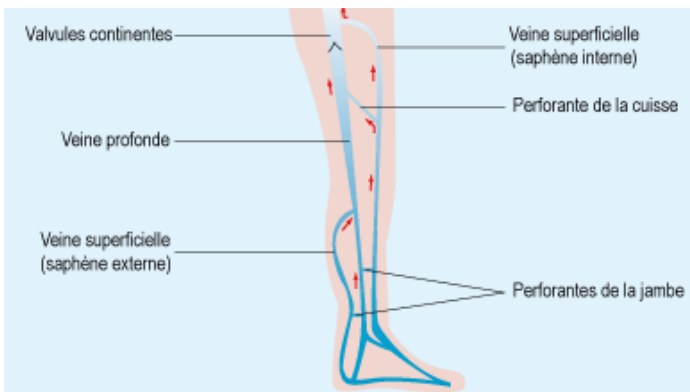
Le médecin préleveur assure la reconstruction de l'œil à l'aide d'une coque transparente.

## Les greffons

- Les greffons et le bilan sanguin sont envoyés à l'Établissement Français du Sang de Besançon.
- Les cornées sont testées biologiquement pour être validées avant toute greffe.
- Les cornées non validées peuvent être, si vous le souhaitez, utilisées pour la recherche scientifique.

## 2. Les veines saphènes

La grande **veine saphène** (ou **saphène interne**) constitue la **veine** superficielle principale du membre inférieur. Elle part de la face **interne** de la cheville, chemine sur la face **interne** de la jambe et de la cuisse, et remonte jusqu'à l'aine, où elle rejoint le réseau profond (**veine** fémorale).



Centre Hospitalier Louis Pasteur

## Qui peut en bénéficier ?

- Les patients dialysés pour la réalisation de la fistule de dialyse.
- Les patients nécessitant un pontage artériel fémoro-poplité.
- D'autres pontages artériels.

## Le prélèvement :

Le prélèvement des veines saphènes suit le même processus que celui des Cornées.

L'équipe de la coordination hospitalière étudie le dossier du défunt, rencontre les proches, procède au prélèvement sanguin et le test PCR COVID puis l'intervention chirurgicale est réalisée.

Une fois l'intervention terminée, le médecin procède à la restauration tégumentaire.

## Les greffons

Les greffons sont quant à eux envoyés à la banque de tissus de Lyon, où le conditionnement et les tests seront effectués, avant d'être proposés à la greffe ou à la recherche scientifique (si les greffons ne sont pas validés).

# LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS AU CENTRE HOSPITALIER LOUIS PASTEUR DE DOLE.



## Contacts

Pour tout renseignement vous pouvez contacter les membres de la coordination hospitalière Du Centre Hospitalier Louis Pasteur de Dole :

**03 84 79 66 49**